

12/10/2016

Accouchement par césarienne en l'absence du conjoint : la double sanction

Alors que le taux de césarienne en France (environ 21%) et dans le monde fait débat¹, il paraît nécessaire de mettre en lumière ce qui est bien souvent vécu comme une double « sanction » par les mères : l'absence de leur conjoint ou d'un accompagnant auprès d'elle au bloc opératoire au moment de la naissance de leur enfant.

Selon notre questionnaire en ligne², seulement **27,69% des pères/accompagnants sont acceptés au bloc opératoire** dans les maternités françaises.

Nous relevons également que cette présence est **liée à la nature de l'intervention** (le taux de présence de l'accompagnant est plus élevé en cas de césarienne programmée plutôt qu'en cas de césarienne en urgence³) **mais que ce facteur n'est pas prépondérant.**

En effet, les **taux de présence de l'accompagnant au bloc opératoire dans chaque département montrent une grande variabilité⁴** et dénotent de pratiques médicales **relatives aux pratiques culturelles**, aux habitudes de travail.

L'argumentation est proche de celle invoquée il y a 40 ans pour refuser la présence des pères en salle d'accouchement : l'asepsie, la crainte d'une complication lors de l'intervention, la peur que l'accompagnant ne se sente pas bien et la non-disponibilité du personnel pour gérer une personne supplémentaire. Pourtant, il est possible de préparer l'accompagnant dans les mêmes règles d'asepsie que les nombreuses personnes présentes au bloc (sages-femmes, infirmiers, étudiants, etc.) et il peut être exclu du bloc en cas de complications.

L'association Césarine milite, notamment, pour le renforcement du dialogue entre patient et médecin afin de permettre la généralisation de cet accompagnement lorsque les parents le souhaitent⁵. Cet accompagnement peut permettre de vivre cette naissance devenue un geste médical dans un contexte tout de même humain et familial. En outre, cela peut permettre de renforcer la construction du lien parent-enfant par l'importance du proto-regard ou regard « parentalisant »⁶. Enfin, il peut permettre de diminuer le stress des parents et les positionner en tant qu'acteurs (en cas d'anesthésie générale par exemple l'accompagnant devient la « mémoire » de la mère).

Association Césarine

Contact presse : presse@cesarine.org / 06 70 46 60 93

¹ Déclaration de l'OMS sur les taux de césarienne, avril 2015

http://www.who.int/reproductivehealth/publications/maternal_perinatal_health/cs-statement/fr/

² 14472 réponses au 13/09/2016 à l'enquête en ligne proposée par l'association Césarine *Vos Césariennes*
<http://www.cesarine.org/quest/>

³ Voir tableau 1 ci-dessous *Le taux de présence des accompagnants selon la nature de l'intervention*

⁴ Voir carte 2 *Le taux de présence des accompagnants en cas de césarienne par département* et tableau 2 *Palmarès des taux de présence d'un accompagnant lors des césariennes par département*

⁵ Plus de 70% le souhaitent selon les 14472 réponses de notre questionnaire en ligne au 13/09/2016
<http://www.cesarine.org/quest/>

⁶ Marc Pilliot « *Le regard du naissant* » in « *La santé en périnatalité : de la promotion à l'illusion* ». Revue Spirale – La grande aventure de monsieur bébé, n°37, éd. Eres. 2006.

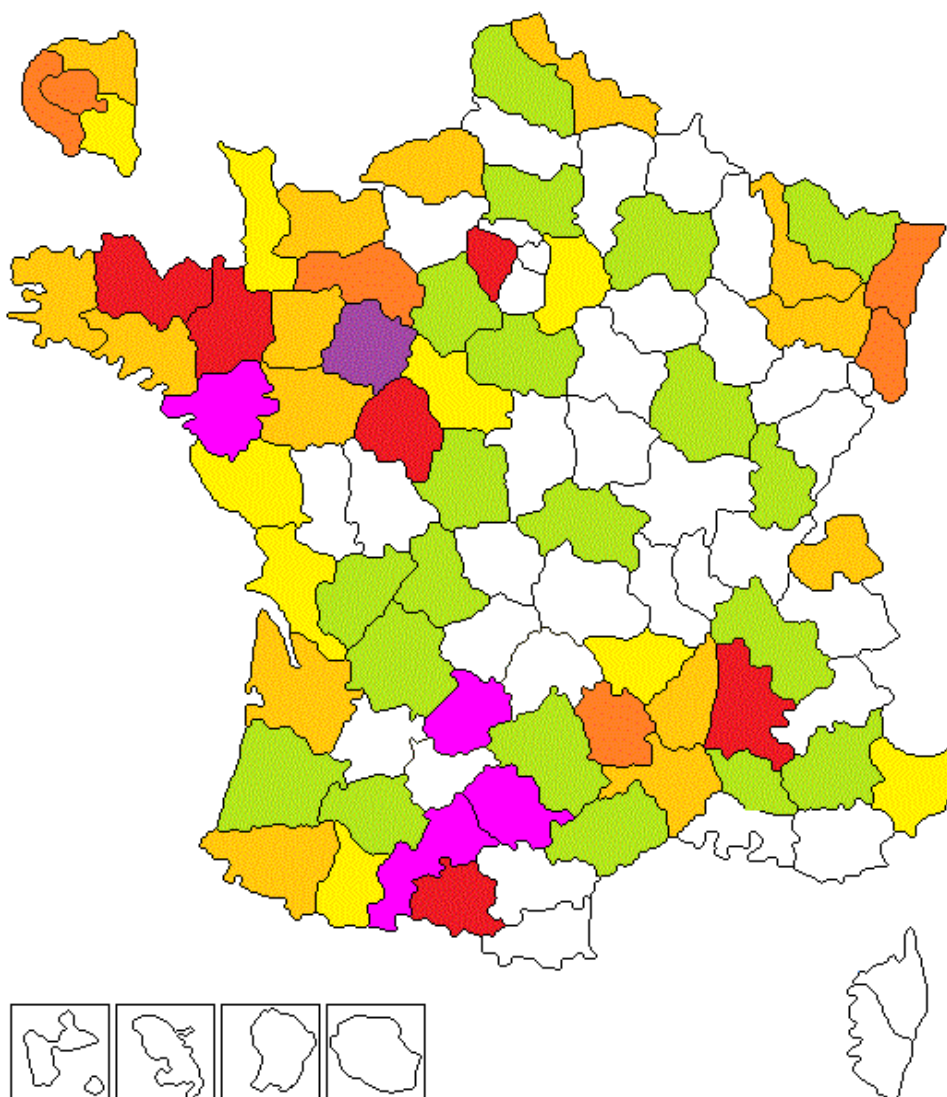
Annexes

(Extraites des 14472 réponses au 13/09/2016 à l'enquête en ligne *Vos Césariennes*)

Tableau 1 : *Le taux de présence des accompagnants selon la nature de l'intervention :*

La césarienne était :	Taux de présence (en %)
Imprévue hors travail	22,9
Imprévue pendant travail	23,64
Prévue, avec attente du début du travail spontané	34,31
Prévue, programmée à date fixe, hors travail	38,24
Programmée à date fixe, mais travail spontané avant cette date	35,37

Carte 1 : *Le taux de présence des accompagnants en cas de césarienne par département :*



<10%	10%-20%	20%-30%	30-40%	40-50%	50%-60%	60%-70%	70%-80%
------	---------	---------	--------	--------	---------	---------	---------

Communiqué de presse

Taux de présence %	Département	Taux de présence %	Département
75.74	Sarthe	14.92	Pas-de-Calais
68	Tarn	14.63	Dordogne
66.88	Haute-Garonne	13.04	Haute-Vienne
66.67	Lot	12.5	Jura
62.39	Loire-Atlantique	12.5	Indre
62.07	Vienne	12.32	Hérault
57.69	Drôme	12.18	Oise
56.98	Ille-et-Vilaine	12.24	Aveyron
54.72	Côtes-d'Armor	11.74	Moselle
53.57	Ariège	11.66	Isère
52.46	Indre-et-Loire	11.43	Marne
50.55	Yvelines	11.11	Gers
47.4	Paris	9.88	Var
47.37	Lozère	8.87	Val-d'Oise
42.41	Haut-Rhin	8.09	Bouches-du-Rhône
41.33	Bas-Rhin	7.59	Ain
40.14	Hauts-de-Seine	7.41	Aisne
40	Orne	7.38	Puy-de-Dôme
39.61	Haute-Savoie	6.9	Lot-et-Garonne
39.11	Finistère	6.82	Tarn-et-Garonne
37.61	Nord	6.56	Aude
37.58	Seine-Maritime	5.83	Somme
36.49	Ardèche	5.75	Aube
36.12	Seine-Saint-Denis	5.71	Hautes-Alpes
34.29	Gard	5.64	Rhône
34.35	Pyrénées-Atlantique	5.56	Réunion
34.25	Vosges	5.08	Cher
33.96	Calvados	4.63	Essonne
33.77	Gironde	4.6	Vienne
33.77	Meurthe-et-Moselle	4.17	Meuse
33.16	Maine-et-Loire	4.09	Doubs
32.61	Mayenne	3.57	Haute-Saône
30.27	Morbihan	3.57	Saône-et-Loire
26.67	Hautes-Pyrénées	2.97	Savoie
23.53	Haute-Loire	2.33	Haute-Marne
23.14	Alpes-Maritimes	1.92	Nièvre
22.49	Loire	1.89	Deux-Sèvres
22.37	Val-de-Marne	1.79	Eure
22.22	Loir-et-Cher	1.19	Pyrénées-Orientales
21.95	Vendée	0	Ardennes
20.22	Manche	0	Cantal
20.16	Seine-et-Marne	0	Corrèze
18.58	Côte-d'Or	0	Corse-du-Sud
18.52	Alpes-de-Haute-Provence	0	Haute-Corse
18.52	Landes	0	Creuse
17.39	Allier	0	Yonne
16.9	Charente	0	Territoire de Belfort
16.37	Loiret	0	Guadeloupe
16.03	Vaucluse	0	Martinique
15.63	Eure-et-Loir	0	Guyane

Tableau 2 : Palmarès des taux de présence d'un accompagnant lors des césariennes par département (Mayotte non référencée)